

INFORMATION

Pôle Services Urbains

Quartier : Murigny

Secteur : rue Camille Saint-Saëns

Objet : radar pédagogique

Informations de la Direction de la Voirie, Circulation et Eclairage :

La rue Camille Saint-Saëns est :

- en double sens de circulation entre la rue Mazarin et la rue Robert Sayen,
- en sens unique de circulation depuis la rue Robert Sayen vers et jusqu'à la rue Sully.

La vitesse est autorisée jusqu'à 50 km/h

Des vitesses excessives ont été signalées.

Afin de sensibiliser les conducteurs et vérifier objectivement le trafic, un radar pédagogique bidirectionnel (qui enregistre dans chaque sens de circulation) a été positionné sur le mât d'éclairage public n°9, du 12 au 19 juillet 2023.

Plan du secteur



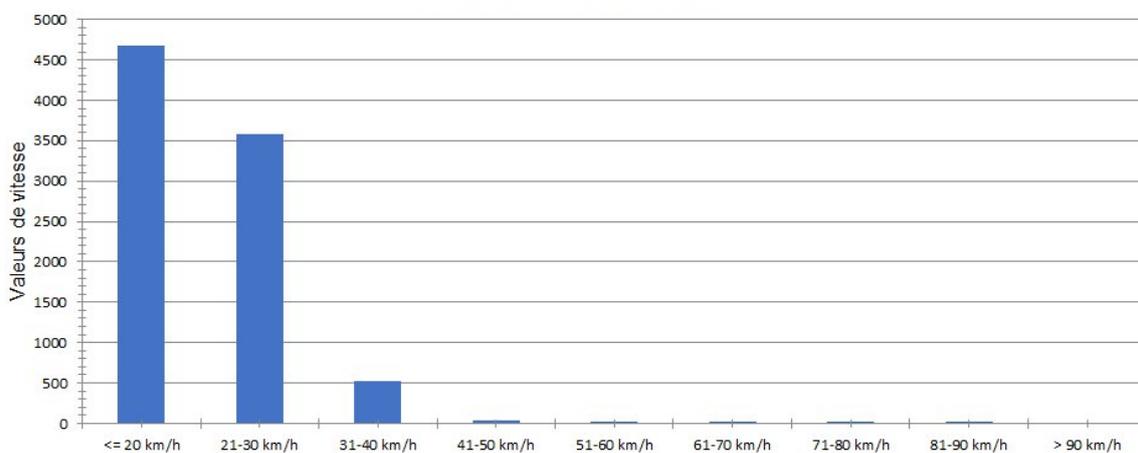
Photo

rue Camille Saint-Saëns, au niveau du mât d'éclairage public n°9
radar pédagogique



Les résultats sont les suivants :

Distribution des vitesses



- 0,06 % des conducteurs est en excès de vitesse,
- la V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules) est de 27 km/h.

Ainsi, les vitesses moyennes constatées ne permettent pas de mettre en évidence des problématiques notoires d'insécurité routière.

Par conséquent, il n'est pas envisagé, pour le moment, de réaliser des aménagements spécifiques dans cette rue.

Pour la Présidente,